



# Que doit-on faire après un accident du travail ?

Par définition, un accident du travail est un événement imprévu et soudain, survenant par les faits ou à l'occasion du travail et qui entraîne ou aurait pu entraîner une blessure corporelle ou des dommages matériels.

Il peut s'agir d'un accident sans conséquence visible (sans blessé ni dommages matériels, comme la chute d'un pneu entreposé), ou d'un accident avec conséquences matérielles seulement, par exemple, un véhicule tombe d'un pont élévateur : personne n'est blessé, mais il y a bris de véhicule et du pont élévateur. Il peut aussi s'agir d'un accident avec blessure au travailleur, laquelle peut être mineure ou majeure (exemple : graine dans l'œil, petite coupure au doigt, douleur au dos, chute dans une fosse de réparation, incendie, bursite, tendinite, etc.).

En 2005, le secteur automobile a affiché 3178 lésions pour des débours totalisant 17,56 millions. C'est donc dire qu'un accident pourrait malheureusement arriver dans votre entreprise...

## Maintenant, que faut-il faire?

Si des premiers soins ou des premiers secours sont nécessaires, on intervient immédiatement, avec l'aide d'un secouriste. On appellera immédiatement le 911. Dans tous les cas, qu'il y ait blessure ou non, dommage matériel ou non, le supérieur immédiat doit être informé de l'accident pour qu'une procédure soit appliquée.



Dans le *Registre de premiers secours et d'enquête d'accident*, fourni gratuitement par Auto Prévention, il faut noter tout renseignement concernant l'accident. C'est une obligation, tant pour le travailleur que pour l'employeur, que de compléter ce registre.

Seules les personnes nommées et responsables sont autorisées à remplir ce registre. Les données inscrites dans ce registre n'ont pas pour but d'identifier un coupable, mais plutôt de guider les responsables en matière de prévention, afin d'éviter la répétition d'accidents semblables.

On doit, dès que possible, questionner le travailleur, les témoins et toute autre personne susceptible de nous fournir des faits sur cet accident. Par la suite, ceux-ci seront analysés et les causes réelles de l'accident seront retenues, afin de proposer des mesures préventives pour éviter la répétition d'un tel accident.

Bref, les risques d'accident font malheureusement partie de tout travail. Mais grâce à l'enquête d'accident, on peut s'en servir pour mieux prévenir d'autres accidents.

## VOTRE ENTREPRISE EST-ELLE PRÊTE À FAIRE FACE À L'ACCIDENT ?



Pour le savoir, répondez **oui** à ces six questions.

Dans votre entreprise, existe-t-il :

1. une procédure en cas d'accident ?
2. un *Registre de premiers secours et d'enquête d'accident* ?
3. des secouristes formés ?
4. des enquêteurs d'accident formés ?
5. des responsables de la prévention ?
6. un comité de santé et de sécurité ?

